

Direction de la vaccination contre la COVID-19

DESTINATAIRES : À toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Caroline Chantal, directrice de la vaccination contre la COVID-19

DATE : 22 septembre 2021

OBJET : **CORRECTION DE PREUVE VACCINALE ET
TÉLÉCHARGEMENT DU PASSEPORT VACCINAL**

Depuis le 15 septembre dernier, le passeport vaccinal est obligatoire à plusieurs endroits. Il est donc primordial de s'assurer que vos informations soient à jour.

Correction

Si vous devez effectuer une ou des correction(s) à votre preuve vaccinale, vous pouvez le faire par le biais de trois moyens :

- Par courriel à covid-19.preuves.vaccination.ciessler@ssss.gouv.qc.ca
- Par téléphone (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30) au 1 877 644-4545 (numéro sans frais) ;
- En vous présentant dans l'un de nos sites de vaccination.

Service d'accompagnement

Certaines municipalités offrent également un service d'accompagnement pour l'impression de la preuve vaccinale ou pour le téléchargement du passeport vaccinal sur votre appareil mobile. Pour en savoir plus, informez-vous auprès de votre municipalité ou encore consulter notre site [Internet](#).

Récupération de preuve vaccinale pour une tierce personne

Si vous souhaitez récupérer la preuve vaccinale pour une autre personne, vous devez vous présenter dans l'un de nos sites de vaccination avec le formulaire requis dûment complété et signé, en plus d'avoir en votre possession une copie de la carte d'identité (avec signature) de cette même personne. Pour plus d'information, consulter la [section désignée](#) sur notre site Internet.